

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE ET DE LA SÉCURITÉ

-----  
RÉGION DU CENTRE-EST

-----  
PROVINCE DU BOULGOU

-----  
HAUT-COMMISSARIAT DE TENKODOGO

BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE



**RECEPISSE N°2014- 114 /MATS/RCES/PBLG/HC-TNK**

**Objet :** (1)

- Déclaration d'existence
- Déclaration de modification dans les textes constitutifs
- Déclaration de changement dans la composition de l'organe dirigeant

**Référence :** LOI N°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association

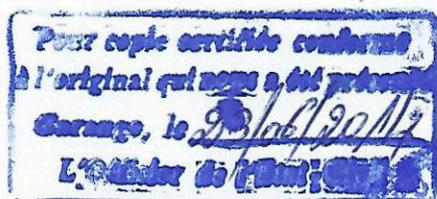
**Dénomination de l'Association :** Union des Associations des Femmes de la Commune de Garango pour la Solidarité en abrégé "UAFCGS".

**Siège Social :** Garango

Il est ci-dessous donné et rappelé respectivement

- l'objet de l'Association ainsi que les noms et adresses des membres de son organe dirigeant ;
- des dispositions de la LOI N° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 ;
- il sera procédé à l'insertion d'un extrait du présent récépissé au Journal Officiel du Faso.

(1) Rayer les mentions inutiles



*Bon*



Fait à Tenkodogo, le 16 avril 2014

Le Haut-Commissaire,



*[Signature]*

**K. Albert ZONGO**  
Administrateur Civil